



Je n'ai pas mon contrat de location

Par **armabessaire**, le **14/04/2012** à **10:09**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis le 7/03/2012.

Je n'est toujours pas mon contrat de location, je suis retournée voir mon propriétaire mais je ne l'ai pas vu, ca femme ne parlant pas francais elle ma envoyée vers son fils.

Je lui est donc demandé de me déposer mon contrat dans la boîte au lettre, car je n'arrive pas a voir mon propriétaire.

Je travail tard et le matin apparemment il n'est pas la. Alors que j'ai effectué la visite du logement le matin.

A ce jours toujours pas de contrat. De plus je souhaite changer de logement comment dois je faire????????? Suis je dans mes droit si je quitte le logement sans lui en faire part???

ps: j'ai signé mon contrat et payé mes loyer par chèque.

Par **cocotte1003**, le **14/04/2012** à **11:05**

Bonjour,il faut le demander par LRar ainsi que les quittances de vos loyers et votre état des lieux d'entrée. si vous avez signé un bail non meublé,il vous faut donner aussi par LRAR, votre préavis de 3 mois, préavis qui commencera à réception de votre courrier. durant le préavis vous devez continuer à payer votre loyer et vos charges et laisser le bailleur effectuer les visites de relocation, cordialement

Par **armabessaire**, le **23/04/2012** à **11:06**

tout mes loyer payé et toujours pas de nouvelle caution encaissé toujours pas de nouvelle je vais frapper chez lui personne ne repond je fait quoi??????

Par **Marion2**, le **23/04/2012** à **17:14**

Bonjour,

cocotte12003 vous a dit quoi faire !

Vous faites un courrier recommandé AR à votre propriétaire (c'est obligatoire pour donner votre préavis). Ce préavis sera de 3 mois obligatoirement. Il débutera le jour où le propriétaire aura signé le récépissé de l'accusé réception.

Cdt